



## Rapport de Protection du Climat 2024

Le rapport suivant sur la protection du climat et le bilan quantifié qu'il contient concernent les émissions générées sur le site par l'opérateur de l'action **SuperDrecksKëscht®** (Scopes 1 et 2), ainsi que les émissions des processus en amont et en aval (Scope 3).

Ce rapport sur la protection du climat est à considérer comme un document complémentaire au rapport de durabilité et à la déclaration environnementale de l'action **SuperDrecksKëscht®** ainsi que de l'entreprise mandatée pour son exécution, **OSL - Oeko-Service Luxembourg SA**. La description de l'organisation faisant l'objet du rapport (limites organisationnelles), ainsi que d'autres exigences issues de la norme DIN EN ISO 14064, dans la mesure où elles ne sont pas décrites ci-après, peuvent être consultées principalement dans la déclaration environnementale de la **SDK/OSL**. Des informations complémentaires sont également disponibles dans le rapport de durabilité, accessibles via :



Déclaration environnementale  
2024 pour 2023



Rapport de durabilité 2024

Depuis 2020, la **SDK** établit un bilan carbone basé sur le standard international GHG (Greenhouse Gas Protocol), en identifiant et en quantifiant autant que possible les émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre. Depuis 2022, les émissions du Scope 3 sont également prises en compte, et les exigences de l'ISO 14064 sont largement intégrées. Depuis 2020, un responsable climat a été nommé ; il travaille en collaboration avec l'équipe climat interne à la mise en œuvre de la stratégie de protection du climat de **SDK/OSL**.

Le bilan climatique tient compte des émissions de GES de tous les gaz à effet de serre. En ce qui concerne les autres gaz à effet de serre que le CO<sub>2</sub>, il convient de noter ce qui suit :

- CH<sub>4</sub> (méthane) : Ce gaz à effet de serre ne joue aucun rôle dans le cadre des activités de la **SDK/OSL**.
- N<sub>2</sub>O (gaz hilarant) : La **SDK/OSL** collecte les cartouches de protoxyde d'azote provenant des ménages et des entreprises. En 2024, cela représentait déjà près de 6 to, alors qu'en 2022, seuls 40 kg étaient collectés. La quantité de protoxyde d'azote contenue n'est pas connue. En collectant, conditionnant et transmettant le protoxyde d'azote à un destinataire du produit qui le réutilisera, la **SDK/OSL** veille à ce qu'aucun autre protoxyde d'azote ne soit rejeté dans l'atmosphère par un traitement incontrôlé.
- NF<sub>3</sub>, SF<sub>6</sub> : Ces gaz à effet de serre ne jouent aucun rôle dans le cadre des activités de la **SDK/OSL**.
- HFCs : Des hydrofluorocarbures sont notamment présents dans les anciens réfrigérateurs que la **SDK/OSL** collecte pour le compte du système national de producteurs Ecotrel. D'autres produits contiennent également - notamment dans les mousses isolantes - des HFC. La collecte, le conditionnement et l'acheminement des déchets en question sont effectués de manière à ce qu'aucun HFC ne soit rejeté dans l'atmosphère par un traitement incontrôlé. Les appareils de refroidissement au pentane sont également traités de manière à ne pas dégager de gaz à effet de serre supplémentaires.

La **SDK/OSL** collecte également d'autres récipients contenant des gaz résiduels, entre autres des bouteilles de gaz domestique comme le propane/butane, mais aussi des aérosols et des briquets à gaz. Là aussi, la **SDK/OSL** veille à ce que la collecte, le conditionnement et l'acheminement des déchets en question évitent que des gaz ne soient libérés dans l'atmosphère par un traitement incontrôlé.

La **SDK/OSL** collecte des produits de déchets des ménages et des entreprises, les contrôle, les traite et les conditionne dans son propre centre logistique et les envoie aux installations de recyclage/traitement des déchets.

Pour les émissions du scope 3, c'est donc surtout la catégorie 3.5 (déchets) qui est importante, ainsi que les catégories 1 à 4. Les catégories 8 (immobilisations corporelles en location ou en leasing), 11 (utilisation des produits), 12 (traitement des produits en fin de vie), 13 (immobilisations corporelles en location ou en leasing), 14 (franchise) et 15 (investissements) sont considérées comme non applicables ou non significatives.

Les tâches et activités de la **SDK/OSL** ont de multiples effets positifs et entraînent des réductions de gaz à effet de serre : Concepts de prévention, éducation au développement durable, projets d'innovation, collecte de produits problématiques, processus de recyclage.

Les réductions dues aux activités sont présentées séparément. Il n'est pas fait appel à des compensations externes. Des réductions particulièrement élevées résultent de la mise en œuvre du concept de potentiel de ressources par rapport à un traitement indifférencié des déchets. Le concept de potentiel de ressources - certifié selon la norme ISO 14024:2018 - favorise les processus de traitement et de valorisation qui, dans l'esprit d'une économie circulaire, garantissent la production maximale de matières premières secondaires et, en second lieu, de combustibles de substitution. Ainsi, l'utilisation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre qui y sont souvent liées sont évitées lors de l'utilisation de matières premières primaires. D'autres réductions résultent de

- la substitution du diesel minéral par du biodiesel à partir de graisses alimentaires usagées
- la substitution du mazout/gaz fossile par des graisses alimentaires usagées/du biodiesel (chauffage central)
- utilisation d'électricité verte au lieu d'électricité issue du mix électrique national
- production d'électricité au moyen d'une installation photovoltaïque propre

En outre, des audits énergétiques sont régulièrement réalisés, le dernier en 2022, afin de garantir une efficacité énergétique conforme à l'état de l'art.

Le bilan 2024 a révélé une empreinte totale de 1 255,33 tonnes d'équivalents CO<sub>2</sub> et une réduction de 2 835,13 équivalents CO<sub>2</sub>. Dans le rapport suivant sur la protection du climat, l'empreinte et les réductions sont présentées et expliquées séparément, comme l'exigent les normes.

## Scope 1 - les émissions directes

→ Transports : **41,10 tonnes d'équivalents CO<sub>2</sub>** émis par les véhicules (camions, camionnettes, voitures). Ceux-ci roulent à un pourcentage élevé au biodiesel et de plus en plus à l'électricité et utilisent de l'électricité autoproduite. En 2024, la part des carburants fossiles était de 11,32 %. La valeur absolue était encore de 194,4 tonnes d'équivalents CO<sub>2</sub> en 2019 (baisse de 79,9 %).

En 2024, la valeur était également stable et se situait au niveau de 2022 et 2023. La part croissante du biodiesel et surtout l'acquisition de véhicules électriques supplémentaires se reflètent ici.

*Prévention/objectifs* : Continuer à augmenter la part des véhicules électriques et l'utilisation du biodiesel. Poursuivre la stratégie 'La propulsion électrique avant la combustion'.



→ Chauffage : l'utilisation directe de graisses alimentaires usagées collectées et de biodiesel dans le chauffage central a permis d'éviter un total de **111,19 tonnes d'équivalents CO<sub>2</sub>** qui auraient été générés par l'utilisation de fuel fossile. La part des graisses alimentaires usagées a pu être augmentée et plus de 90 % des besoins en chauffage ont été couverts en 2024.

Dans le cadre de l'audit énergétique réalisé le 21 juillet 2022, des mesures ont été proposées pour optimiser le chauffage et la gestion de l'eau chaude et pour réaliser des économies d'énergie supplémentaires. Il s'agissait notamment de séparer le chauffage des locaux et le chauffage des processus/l'eau chaude de pluie, de réduire les pertes dans le système de chauffage local et de remplacer les ventilateurs de plafond par des radiateurs de plafond. Les principales mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique seront mises en œuvre début 2025.

→ Machines : Grâce à différentes mesures (remplacement du diesel fossile par du biodiesel, nouvelle balayeuse d'occasion fonctionnant au gaz), les émissions ont été réduites à un ordre de grandeur de 10-15 to d'équivalents CO<sub>2</sub>. La valeur de 2024, avec **12,14 to d'équivalents CO<sub>2</sub>**, était légèrement inférieure à celle de 2023.



L'achat d'une nouvelle balayeuse électrique n'est pas rentable et, en ce qui concerne la consommation de ressources pour la fabrication d'une nouvelle balayeuse, n'est pas non plus judicieux actuellement en termes de protection du climat et de durabilité. En 2023, une balayeuse efficace et neuve d'occasion a été achetée.

En 2021, le chariot élévateur à gaz existant a été remplacé par un chariot électrique, ce qui a permis de réduire considérablement la consommation de gaz. Le site n'utilise donc que des chariots électriques qui utilisent de l'électricité produite sur place.

*Prévention/objectifs* : L'objectif est de remplacer autant que possible toutes les machines par des moteurs électriques ou des carburants renouvelables.

Au total, le total des émissions de GES de portée 1 s'est élevé à **53,24 tonnes d'équivalents CO<sub>2</sub>**, soit un peu plus que l'année précédente (**40,0 tonnes d'équivalents CO<sub>2</sub>**).

## Scope 2 - les émissions indirectes (électricité)

Les émissions indirectes s'élevaient à:



→ Electricité sur site : la consommation totale d'électricité a augmenté de 7,4 % en 2024 pour atteindre 418 631 kWh. Cela est dû à l'augmentation de la part de courant de charge des véhicules électriques en raison de la mise à disposition de voitures de société pour les trajets domicile-travail. Si l'on exclut la consommation liée à la charge des véhicules électriques, la consommation d'électricité du centre **SDK** n'a augmenté que de 2,2 %, passant de 255 587 kWh à 261 146 kWh, ce qui se situe dans les limites des fluctuations attendues.

L'électricité achetée sur le réseau - soit 229 864 kWh - a été achetée en

tant que courant écologique Electricis cat. 1. L'étiquetage de l'électricité 2023 pour Enovos nova naturstrom (voir page suivante, dernier certificat disponible) selon le règlement grand-ducal du 21.06.2010 indique 0 kg d'équivalents CO<sub>2</sub> et est appliqué ici. Par rapport au mix électrique national, l'utilisation de l'électricité verte achetée sur le réseau permet d'économiser 177 g/kWh correspondant à **40,69 to d'équivalents CO<sub>2</sub>**.



→ Production d'électricité : l'installation photovoltaïque du hall 1, d'une puissance de 719,14 kWcrête, a été raccordée au réseau le 30 novembre 2022. En 2024, elle a produit 550.123 kWh, soit un solde positif de 131.492 kWh, ce qui correspond à une production supérieure à la consommation. L'économie de CO<sub>2</sub> réalisée grâce à la production d'énergie verte s'élève à **97,37 tonnes d'équivalents CO<sub>2</sub>** par rapport au mix électrique national.

→ Véhicules électriques : l'objectif d'équiper l'ensemble du parc de voitures particulières de véhicules économiques est progressivement mis en pratique. Fin 2024, le pool de véhicules comptait 56 véhicules électriques. Dans le cadre de la stratégie de protection du climat de la **SDK**, un véhicule électrique (petite voiture) est proposé depuis l'automne 2022 à tous les collaborateurs ayant plus de deux ans d'ancienneté. Si l'utilisation de véhicules électriques n'est pas encore possible en raison d'une autonomie trop faible (camions, camionnettes), des véhicules conformes à la dernière technique de dépollution (Euro 6d-temp) sont utilisés.

Les véhicules sont principalement chargés sur le site de Colmar-Berg (81,5 % de la consommation estimée). Depuis l'installation du système photovoltaïque, l'électricité produite sur place est utilisée pour la charge des véhicules.

L'électricité externe chargée des véhicules (2024 - 18,5 %) est fournie par

a) Enovos (enodrive). En général, une valeur de 0 kg d'équivalent CO<sub>2</sub> est également indiquée ici en cas d'utilisation de véhicules électriques (en cas d'utilisation du système national Chargy).

b) Les chargements privés et à l'étranger peuvent avoir été effectués en partie avec de l'électricité conventionnelle.



La **SDK** s'est associée à l'initiative nationale "Strom bewegt - elektresch an d'Zukunft".  
<https://strombewegt.lu/sengager/>.

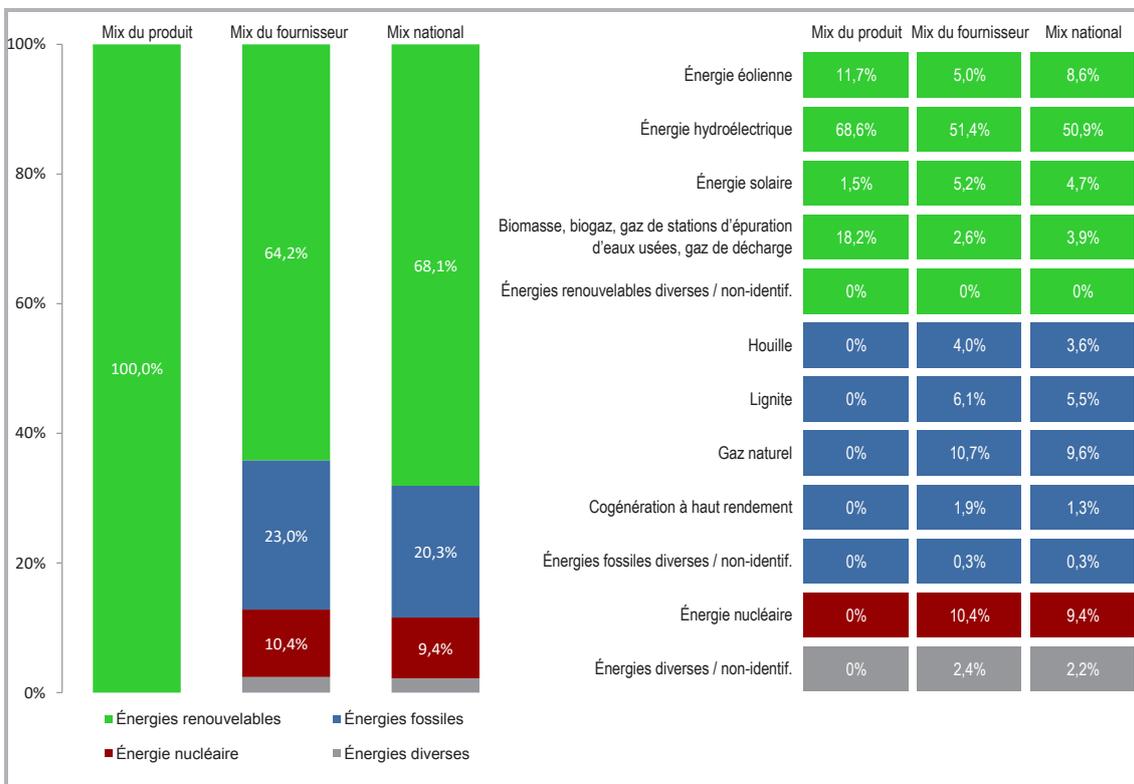
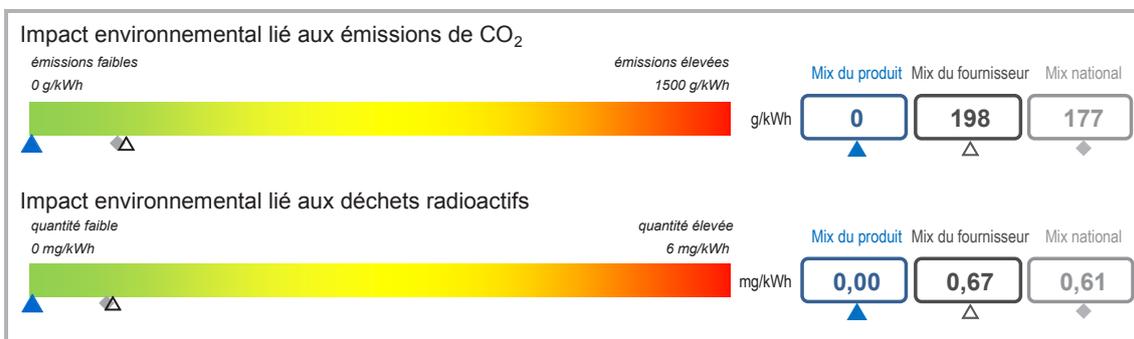
L'objectif de cette initiative est de soutenir activement la mobilité électrique dans le but de réduire le plus rapidement possible les émissions nocives pour la santé et le climat.



## Étiquetage de l'électricité

conformément au règlement grand-ducal du 21 juin 2010 relatif au système d'étiquetage de l'électricité. Mémorial A N° 98, p. 1802

Fournisseur	Enovos Luxembourg S.A. www.enovos.lu	Produit	nova naturstrom
		Année	2023



<b>Mix du produit</b>	composition par source d'énergie de l'électricité du produit « nova naturstrom ».
<b>Mix du fournisseur</b>	composition par source d'énergie de toute l'électricité fournie par Enovos Luxembourg S.A., ce qui correspond à la composition agrégée des mix des produits du fournisseur.
<b>Mix national</b>	composition agrégée par source d'énergie de l'électricité fournie par l'ensemble des fournisseurs aux clients finals situés sur le territoire luxembourgeois.

## Scope 3 - les émissions indirectes dues aux activités en amont



[Émissions significatives selon l'analyse de matérialité]

### → Biens et services achetés (3.1)



#### A. . Production et transformation

Production ou extraction, transformation et transport de biens et de services achetés

tels que matériel d'exploitation, conteneurs logistiques, matériel de bureau/consommables, etc.

Les achats sont effectués conformément aux directives relatives aux fournisseurs et aux produits. Les conteneurs logistiques et autres moyens d'exploitation sont achetés selon des critères d'économie circulaire / de durabilité / de réparabilité / de production locale et régionale. Un catalogue de critères détaillé est appliqué.

Les conteneurs logistiques sont classés dans le scope 3.1 ou le scope 3.2 en fonction de leur utilisation (usage unique/court terme ou usage multiple/réutilisable).

Le caractère significatif/pertinent des produits de consommation dans les achats a été déterminé sur la base de la quantité commandée/achetée et en concertation avec les coordinateurs. Pour les produits de consommation considérés comme non significatifs en raison de leur faible quantité, une majoration de 10 % a été appliquée à la valeur calculée des équivalents CO<sub>2</sub> [voir tableau au point 3.1 C].

Actuellement considérés comme significatifs (production, transformation/ transport vers Colmar-Berg) :

- Logistique : cartons de collecte, fûts (PE/métal), sacs en plastique, seaux pour graisses alimentaires, autres récipients et matériel logistique
- Étiquettes, papier et produits imprimés
- Pneus

→ → Cartons : Les données relatives à la fabrication et à la mise à disposition sont disponibles : Information fournie par le fournisseur. D'après les données - quantité livrée par an - on obtient **27,56 tonnes d'équivalents CO<sub>2</sub>**.

→ → Fûts : les données relatives à la fabrication et à la fourniture de fûts en métal et en PE ont été estimées à partir de données bibliographiques (UK-DEFRA). Les données - quantité livrée par an - donnent **84,35 tonnes d'équivalents CO<sub>2</sub>**.

→ → Sacs en plastique (films PE et big-bags) : Les données relatives aux coûts de fabrication et de fourniture des films PE ont été estimées à partir de données bibliographiques (UK-DEFRA). Les données - quantité livrée par an - donnent **88,62 tonnes d'équivalents CO<sub>2</sub>**.

→ → Seaux pour graisses alimentaires : les données relatives à la fabrication et à la fourniture de récipients en PE ont été estimées sur la base de la littérature (UK-DEFRA). Les données - quantité livrée par an - donnent **70,87 tonnes d'équivalents CO<sub>2</sub>**.

→ → Autres matériaux logistiques : Les données relatives à la production et à la fourniture ont été estimées sur la base de données bibliographiques (UK-DEFRA). Les données - quantité livrée par an - donnent **4,65 tonnes d'équivalents CO<sub>2</sub>**.

→ → Papier et produits d'impression : Les fournisseurs/imprimeurs compensent en partie automatiquement le papier et les produits d'impression, sinon cela a été demandé. Par conséquent, **0 tonne d'équivalent CO<sub>2</sub>** est prise en compte ici.

En 2024, l'économie réalisée grâce à l'utilisation d'imprimeries avec compensation certifiée s'élevait à **2,97 tonnes d'équivalents CO<sub>2</sub>**. La quantité d'imprimés diminue continuellement, notamment en raison de la numérisation.

→ → Étiquettes et produits imprimés similaires : Les étiquettes sont un consommable essentiel (étiquettes de produits, étiquettes ADR, autres étiquettes logistiques). Les données relatives à la production et à la fourniture ont été estimées sur la base de données bibliographiques (UK-DEFRA). A partir des données - quantité fournie par an, on obtient **0,74 to d'équivalents CO<sub>2</sub>**.

→ → Pneus : les pneus sont un consommable essentiel (voitures, camions, chariots élévateurs). Les données relatives aux coûts de fabrication et de fourniture ont été estimées sur la base de la littérature (UK-DE-FRA). Les données - quantité livrée par an - donnent **15,24 tonnes d'équivalents CO<sub>2</sub>**.

Pour les camions en particulier, des pneus rechapés sont progressivement utilisés chaque fois que possible. Cela permet d'économiser des matières premières et de l'énergie, et donc de réduire les émissions de CO<sub>2</sub>.

## B. Transport des biens et services

Les services achetés : Les critères de durabilité mentionnés s'appliquent également ici. Les émissions de CO<sub>2</sub> liées à la production, à l'extraction, à la transformation des matériaux et des produits utilisés, ainsi qu'à la consommation d'énergie dans le cadre des services sont considérées comme non significatives et sont prises en compte dans la valeur totale des émissions de portée 3.1 par le biais d'une majoration de 10 %.

→ → Transports de biens : transports/livraisons des biens achetées considérées comme essentielles. Les données ont été calculées sur la base du nombre de livraisons, de la distance entre le fournisseur et le site et d'une valeur standard de consommation de carburant. Les données permettent d'obtenir **20,65 tonnes d'équivalents CO<sub>2</sub>**.

→ → Transport des prestataires de services : transports/livraisons des services achetés considérés comme essentiels. Les données ont été calculées sur la base du nombre de livraisons, de la distance entre le prestataire de services et le site et d'une valeur standard de consommation de carburant. Les données donnent un résultat de **2,11 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>**.

Ici aussi, le caractère essentiel a été déterminé en concertation avec les coordinateurs.

→ → Capacités du serveur : Sites web, SDK-Cloud, serveur de messagerie (= service acheté)

Bien que cela ne soit pas considéré comme essentiel, le site web du SDK a été analysé en termes d'efficacité énergétique/bilan de l'utilisation des serveurs. En termes d'efficacité énergétique et d'impact sur le climat, le SDK obtient 80,7 % sur 100 % (enquête 2021).

**En ajoutant la majoration de 10 %, on obtient un total de 346,27 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> pour les biens et services achetés.**



### → Les biens capitaux (3.2)

#### A. Production et transformation

Production ou extraction, transformation et transport de biens d'équipement achetés  
Immobilier, machines, véhicules

Les achats sont effectués conformément aux directives relatives aux fournisseurs et aux produits. Les conteneurs logistiques et autres moyens d'exploitation sont achetés selon des critères d'économie circulaire / de durabilité / de réparabilité / de production locale et régionale. Un catalogue de critères détaillé est appliqué.

Les conteneurs logistiques sont classés dans le scope 3.1 ou le scope 3.2 en fonction de leur utilisation (usage unique/court terme ou usage multiple/réutilisation). Tous les conteneurs logistiques qui ont une longue durée de vie et qui sont utilisés de manière réutilisable sont considérés comme des biens capitaux.

Le caractère significatif a été déterminé en concertation avec les coordinateurs. Pour les biens capitaux qui ne sont pas considérés comme significatifs en raison de leur faible quantité, une majoration de 10 % a été appliquée à la valeur calculée des équivalents CO<sub>2</sub> [voir tableau au point 3.2 C].

Sont actuellement considérés comme significatifs (production, transformation et transport vers Colmar-Berg) :

- Installation photovoltaïque
- Vêtements de travail
- Véhicules
- Bacs de collecte SAP
- Palettes en montants métalliques
- Paloxes en plastiques
- ECOBOX
- Meubles et objets d'ameublement
- Informatique ainsi que distributeur de carburant et stations de recharge

Les biens d'équipement ne sont considérés que l'année de leur acquisition.



En 2024, les principaux biens d'équipement suivants ont été acquis :

→ → L'installation photovoltaïque a été agrandie en 2024. Sur le hall 1, des modules d'une puissance de 99,6 kWp (kilowatt-crête) ont été installés dans l'espace encore existant. Sur le hall 2, des modules photovoltaïques d'une puissance de 356,7 kWp ont été installés. Une émission de CO<sub>2</sub> de **369,60 tonnes d'équivalents CO<sub>2</sub>** est comptabilisée pour la fabrication et la mise à disposition. Les nouveaux modules installés ne pourront être raccordés au réseau qu'en 2025 en raison d'un transformateur qui doit encore être installé.

→ → Vêtements de travail : Les données relatives à la fabrication et à la fourniture ont été estimées à partir de données bibliographiques (UK-DEFRA). Les données - quantité livrée par an - donnent **0,82 to d'équivalents CO<sub>2</sub>**.

→ → Nouveaux véhicules: Achat de 3 Renault Zoe et d'une Polestar modèle 2 en 2024 : sur la base des données du "calculator" de l'Institut Paul Scherrer et des données du fabricant, les émissions de CO<sub>2</sub> pour la production et la mise à disposition sont de **97,7 tonnes d'équivalents CO<sub>2</sub>**. En outre, un nouveau camion-remorque a été acheté. Pour la fabrication et la mise à disposition, les émissions sont estimées à **10,0 tonnes d'équivalents CO<sub>2</sub>**.

→ → Bacs de collecte SAP : pas de nouvelles acquisitions en 2024

→ → Palettes en montants métalliques : Les données relatives à la fabrication et à la fourniture ont été estimées sur la base de données bibliographiques (UK-DEFRA). Les données - quantité livrée par an - donnent **17,88 tonnes d'équivalents CO<sub>2</sub>**.

→ → Paloxes : les données relatives à la production et à la fourniture ont été estimées sur la base de données bibliographiques (UK-DEFRA). Les données - quantité livrée par an - donnent **18,16 tonnes d'équivalents CO<sub>2</sub>**.

→ → Les ECOBOX : Les données relatives à la fabrication et à la fourniture ont été estimées sur la base de données bibliographiques (UK-DEFRA). Les données - quantité livrée par an - donnent **10,0 tonnes d'équivalents CO<sub>2</sub>**.

→ → Meubles et articles d'ameublement : les données relatives à la fabrication et à la fourniture ont été estimées sur la base de données bibliographiques (UK-DEFRA). Les données - quantité livrée par an - donnent **9,5 tonnes d'équivalents CO<sub>2</sub>**.

→ → Informatique : Les données relatives à la fabrication et à la fourniture ont été estimées sur la base de données bibliographiques (UK-DEFRA). Les données - quantité livrée par an - donnent **2,98 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>**.

## B. Transport de biens

→ → Transports de marchandises : transports/livraisons des biens d'équipement achetés considérés comme essentiels. Les données ont été calculées sur la base du nombre de livraisons, de la distance entre le fournisseur et le site et d'une valeur standard de consommation de carburant. Les données permettent d'obtenir **3,51 tonnes d'équivalents CO<sub>2</sub>**.

**Avec la majoration de 10 %, on obtient un total de 557,20 tonnes d'équivalents CO<sub>2</sub> pour les biens d'équipement achetés. Le supplément ne tient pas compte des nouveaux modules photovoltaïques.**



### → Émissions liées aux combustibles et à l'énergie non comprises dans les scopes 1 et 2 (3.3)

Production ou extraction, transformation et transport de sources d'énergie utilisées, y compris les sources d'énergie non fossiles que sont le biodiesel et les graisses alimentaires usagées.

Nach 'Tabelle K.1 - DIN EN ISO 14083:2023 Quantifizierung und Berichterstattung über Treibhausgasemissionen von Transportvorgängen' fallen für die Produktion von Kraftstoffen folgende Zusatzemissionen an:

Diesel minéral : Tank to Wheel (« du réservoir à la roue ») 3,17 kg d'équivalents CO<sub>2</sub> par kg / Well to Wheel (« du puits à la roue ») 3,74 kg d'équivalents CO<sub>2</sub> par kg – soit 0,57 kg d'équivalent CO<sub>2</sub> par kg pour la production. Biodiesel : Well to Wheel 1,42 kg d'équivalent CO<sub>2</sub> par kg, 1,27 kg d'équivalent CO<sub>2</sub> par kg pour la production. Cette valeur est toutefois nettement inférieure pour le biodiesel issu de graisses alimentaires usagées, ce qui ressort également des données des producteurs de biodiesel que la SDK livre, et elle est provisoirement estimée ici à 0,5 kg d'équivalent CO<sub>2</sub> par kg pour la production.

Avec les données disponibles, on peut donc calculer une valeur de **80,80 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>**.

### → Transport et distribution de biens et de services (3.4)



#### → → Carburants Collecte de déchets par des partenaires

Ceux-ci sont effectués sur mandat direct de la SDK dans le cadre de la **SDK fir Bierger** et de la **SDK fir Betriber**. Pour le calcul des équivalents CO<sub>2</sub>, la valeur « Well-to-Wheel » est utilisée, c'est-à-dire que les dépenses pour la production des carburants (chaîne en amont) sont prises en compte.

Avista-Oil (élimination des huiles usagées) : En 2024, selon les données d'Avista Oil, 1.164,10 l de diesel ont été consommés. Cela donne une valeur de **3,62 tonnes d'équivalents CO<sub>2</sub>** (base de calcul : tableau K.1 - DIN EN ISO 14083:2023 Quantification et rapport sur les émissions de gaz à effet de serre des opérations de transport).

ENTEK (élimination de liquide de refroidissement et de frein) : En 2024, le véhicule de collecte d'ENTEK a parcouru 4 250 km pour la SDK. Selon ENTEK, 723 litres de diesel ont été consommés. Cela donne une valeur de **2,25 tonnes d'équivalents CO<sub>2</sub>** (comme l'année précédente ; base de calcul : tableau K.1 - DIN EN ISO 14083:2023 Quantification et rapport sur les émissions de gaz à effet de serre des opérations de transport).

Schirra (élimination des huiles usagées) : En 2024, Schirra a calculé une consommation de 3 675 litres de diesel. Cela donne une valeur de **11,44 tonnes d'équivalents CO<sub>2</sub>** (base de calcul : tableau K.1 - DIN EN ISO 14083:2023 Quantification et rapport sur les émissions de gaz à effet de serre des opérations de transport).

#### → → Carburants Transports vers le destinataire des produits

Transport des (produits de) déchets vers les destinataires des produits : cette tâche est confiée à des partenaires nationaux/régionaux, conformément aux critères (point B.6). Dans la mesure du possible, des conteneurs réutilisables sont utilisés.

En 2024, Transports Hein a fourni le service de transport suivant : nombre total de km de 191.785 et une consommation totale de diesel de 63.021 litres. Sur ce total, 41.489 l de diesel minéral et 21.532 l de biodiesel ont été utilisés.

Sont pris en compte dans ces chiffres :

- Les transports vers les destinataires des produits
- Le type de camion (conteneur, semi-remorque)
- Aller simple ou aller-retour ; départ du site de Hein (pour les allers simples) ainsi que départ / arrivée du / vers le site de Hein (pour les aller-retours)

Cela donne une valeur de **129,19 to d'équivalents CO<sub>2</sub>** (diesel fossile - prise en compte de la chaîne amont – Well to Wheel ; base de calcul : Tableau K.1 - DIN EN ISO 14083:2023 Quantification et rapport sur les émissions de gaz à effet de serre des opérations de transport).

Les Transports Arthur Welter ont consommé 2.342 l de diesel pour les transports vers les destinataires des produits SDK. Cela donne une valeur de **7,29 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>** (base de calcul : Tableau K.1 - DIN EN ISO 14083:2023 Quantification et rapport sur les émissions de gaz à effet de serre des opérations de transport).

*Prévention* : La part de biodiesel utilisée pour le transport des déchets vers les destinataires des produits est censée augmenter. L'objectif visé est de 100 %.

## Scope 3 - les émissions indirectes liées au site



### → Déchets (3.5)

→ → propres déchets, non traités par le centre logistique (A)



Les déchets provenant des bureaux et de l'administration ainsi que de la démanufacturation (c'est-à-dire le tri, le traitement, le conditionnement, etc. des déchets collectés) sont, à quelques exceptions près, traités par le centre logistique. Les déchets qui ne sont pas traités par le centre logistique ne concernent actuellement que quelques déchets liés au traitement des graisses alimentaires usagées ainsi que les déchets verts issus de l'entretien des espaces verts.

Les destinataires des déchets sont sélectionnés de manière ciblée dans l'esprit de l'économie circulaire et de la protection du climat, si possible avec l'instrument du potentiel de ressources. En se basant sur les valeurs de Zero Waste Scotland, une économie de **0,48 to d'équivalents CO<sub>2</sub>** a été calculée par rapport à un traitement indifférencié des déchets.

**Prévention de ses propres déchets** : La gestion des déchets produits par l'entreprise s'effectue selon le concept **SDK fir Betriber** et est orientée vers la prévention.

Activités de prévention menées dans le passé (exemples) :

- Renoncer aux emballages plastiques à usage unique (déclaration d'engagement volontaire 2018)
- Traitement de l'eau potable à partir du réseau d'eau
- Café dans de grands emballages réutilisables (fût en PE)
- Organisation de fêtes d'entreprise selon le concept Green Events

→ → déchets collectés et traités, y compris les déchets propres, traités par le centre logistique (B)

Pour calculer les équivalents CO<sub>2</sub>, nous avons utilisé la sortie de stock 2024 ainsi que les valeurs de Zero Waste Scotland, UK-DEFRA et des données bibliographiques. En outre, il existe de plus en plus de données concrètes de la part des partenaires de coopération et des destinataires des produits (écobilans). Par rapport à l'année précédente, les valeurs calculées sont donc encore plus fiables. Les effets positifs du recyclage, de la production de combustibles de substitution ou de la valorisation thermique (gain énergétique net) ont été compensés par les produits qui sont brûlés dans des incinérateurs (à haute température) et qui nécessitent donc un apport énergétique supplémentaire. Les détails du calcul sont disponibles sur demande.

Le solde représente une économie de **2.582,43 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>** par rapport à un traitement indifférencié des déchets.

L'objectif est de réduire encore les économies en appliquant l'instrument du potentiel de ressources et d'économiser du CO<sub>2</sub> net grâce à des crédits certifiés reconnus.

→ → déchets/produits usagés collectés et traités auprès des ménages et des entreprises, gérés par des partenaires de coopération (C)

Le traitement des déchets collectés par les partenaires de coopération n'est pas pris en compte pour le scope 3.5, contrairement aux carburants (scope 3.4), car ils relèvent du scope 3 pour ces derniers. Mais là encore, des économies sont réalisées par rapport à un traitement indifférencié des déchets.



### → Voyages d'affaires (3.6)

**Statut** : les voyages d'affaires à l'étranger qui ne sont pas effectués avec des véhicules propres sont rares. Au total, les déplacements professionnels (avion, train, location de voiture) de 7 employés ont généré des émissions de **1,02 tonne d'équivalent CO<sub>2</sub>** en 2024.

**Mesures de prévention actuelles et futures** :

- Utilisation des moyens de transport en fonction de la distance (pas de vols courts)
- Utilisation de la vidéo pour les conférences, les réunions et les qualifications

## Scope 3 - les émissions indirectes liées au site

### → Déplacements domicile-travail des employés (3.7)



En raison de la mise à disposition de véhicules de service pour les trajets domicile-travail d'autres collaborateurs, la majeure partie des trajets domicile-travail relève des scopes 1 ou 2. Pour le calcul des équivalents CO<sub>2</sub> restants, la distance parcourue par les collaborateurs entre leur domicile et leur lieu de travail à Colmar-Berg a été prise en compte. Pour le calcul des équivalents CO<sub>2</sub>, les données du UK Government GHG Conversion Factors for Company Reporting ont été utilisées. La part estimée du travail à domicile a été prise en compte, ainsi que l'utilisation des moyens de transport tels que déterminés dans l'enquête auprès des employés de 2021 (principalement des voitures privées).

Après évaluation des données disponibles et prise en compte des critères mentionnés, la valeur des émissions s'élève à **26,16 tonnes d'équivalents CO<sub>2</sub>**.

*Prévention* : en 2018, un concept de mobilité a été élaboré par la centrale de mobilité. Depuis 2020, il existe des possibilités élargies de télétravail et d'horaires de travail flexibles, y compris la possibilité d'une semaine de 4 jours.

### → Immobilisations corporelles en location ou en leasing (3.8)

*Statut* : ne s'applique pas / non significatif

## Scope 3 - les émissions indirectes dues aux activités en aval

### → Transport und Verteilung (3.9)



Sont considérés ici comme significatifs :

Les visiteurs dans le cadre des offres de formation et des visites, ainsi que les déplacements des salariés de la Ligue HMC vers leur lieu de travail à Colmar-Berg.

Pour calculer les équivalents CO<sub>2</sub> des visiteurs, une distance moyenne de 40 km entre le domicile et le centre SDK à Colmar-Berg ainsi que les statistiques de l'enregistrement des visiteurs ont été prises en compte. Il a été tenu compte du fait que les visiteurs se rendent également au centre **SDK** en bus et en covoiturage.

Après évaluation des données disponibles et prise en compte des critères mentionnés, la valeur des émissions s'élève à **17,60 tonnes d'équivalents CO<sub>2</sub>**.

Pour le calcul des équivalents CO<sub>2</sub> des salariés de la Ligue HMC, une distance moyenne de 25 km entre le domicile et le centre SDK de Colmar-Berg a été prise en compte. Le nombre de jours de travail et l'utilisation des transports en commun et du covoiturage ont été pris en compte.

Après évaluation des données disponibles et prise en compte des critères mentionnés, la valeur des émissions s'élève à **19,26 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>** (valeur identique à celle de l'année précédente, car pas de changement significatif).

### → Traitement des produits usagés / Traitement des produits vendus (3.10)

→ → Déchets issus de la collecte de produits problématiques auprès des ménages et de la collecte de déchets auprès des entreprises. Les équivalents CO<sub>2</sub> sont pris en compte dans le scope 3.5 (B et C).

### → Utilisation des produits vendus (3.11)

→ → Concerne les produits SDK : OEKO-Pur, LECOBOX, Ecobelle, ECOBOX, ainsi que les produits de vente Collecte et logistique des déchets

OekoPUR ne génère pas d'émissions directes de CO<sub>2</sub> importantes lors de son utilisation, tout comme LECOBOX et Ecobelle. L'ECOBOX provoque des émissions de CO<sub>2</sub> dues au processus de nettoyage (lave-vaisselle). Ceci n'est pas non plus considéré comme significatif. Les matériaux logistiques vendus ne sont pas non plus considérés comme significatifs.

### → Traitement des produits vendus à la fin de leur cycle de vie (3.12)

→ → Concerne les produits SDK : OEKO-Pur, LECOBOX, Ecobelle, ECOBOX, ainsi que les produits de vente Collecte et logistique des déchets

OEKO-Pur : utilisation par les pompiers, les garagistes, etc. – ceci est compris dans le point 3.5, car l'élimination des OEKO-Purs utilisés se fait par le biais de la SDK.

LECOBOX, Ecobelle, ECOBOX – non significatifs, tous les produits ont une longue durée de vie et ne sont pas encore des déchets. Il n'y a eu que très peu d'ECOBOX ou de couvercles endommagés jusqu'à présent.

Produits vendus, collecte des déchets et logistique (conteneurs de collecte, infrastructure de collecte) : non significatifs. Les produits sont en partie repris et relèvent alors du point 3.5.

### → Actifs corporels loués ou pris en leasing (3.13)

*non applicable*

### → Franchise (3.14)

De manière générale, conformément au slogan « geliefte Klimaschutz », tous les concepts incluent un comportement respectueux du climat et durable.

Cela concerne également le conseil/coaching/transfert de savoir-faire par le biais de projets d'innovation.

### → Investissements (3.15)

*Statut : non applicable / non significatif*

Pages suivantes:

Tableau récapitulatif avec commentaires pour 2024

Evolution du bilan carbone 2019 - 2024

# Tableau récapitulatif

## Résumé bilan carbone 2024

non significatif: n.s., non applicable n.a.

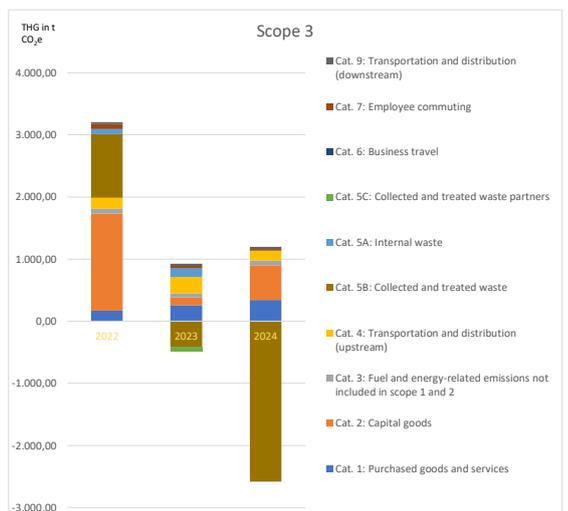
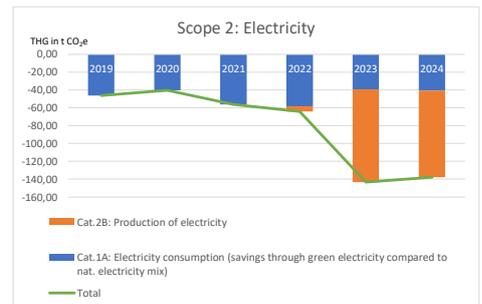
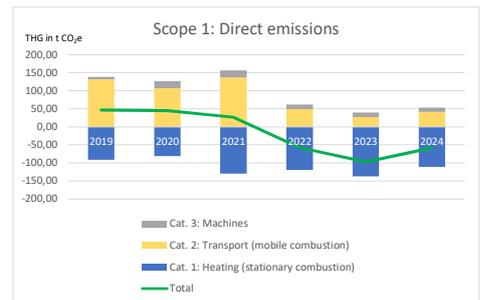
Domaine	GES (t CO <sub>2</sub> e)	part du scope	part du total	Economies en t CO <sub>2</sub> e	Remarque
Scope 1 : les émissions directes	53,24				
1.1 Cat. 1 : Chauffage (combustion sur place)	0,00	0,00%	0,00%	-111,19	0, car aucune matière première fossile n'est utilisée ; économie par rapport à l'utilisation de mazout fossile
1.2 Cat. 2 : Transport (combustion mobile)	41,10	77,20%	3,27%		sans mobilité électrique
1.3 Cat. 3 : Machines	12,14	22,80%	0,97%		
Scope 2 : les émissions indirectes (électricité)	0				
2.1 Cat. 1 : Électricité	0	0,00%	0,00%	-40,69	économies réalisées grâce à l'utilisation d'électricité naturelle par rapport au mix électrique national (quantité achetée sur le réseau)
Production d'électricité				-97,37	Production d'électricité (production de 575,999 MWh)
Scope 3 : autres émissions et retraits indirects	1.202,10				
Scope 3a					
3.1 Cat. 1 : Biens et services achetés	346,27				Production et mise à disposition
A : Production et transformation des biens					
→ Cartons pour la collecte	27,56	2,29%	2,20%		Cartonnerie de Lintgen
→ Fûts (PE/Métal)	84,35	7,02%	6,72%		Krüger
→ Sacs en plastique et big-bags	88,62	7,37%	7,06%		Versis / Reinert
→ Seaux pour graisses alimentaires 5 l et 30 l	70,87	5,90%	5,65%		Wolf Plastics / Alpia
→ Divers récipients et matériel	4,65	0,39%	0,37%		Kayser Systems
→ Papier et produits imprimés	0,00	0,00%	0,00%	-2,97	Muller&Wegener, Reka Print
→ Étiquettes	0,74	0,06%	0,06%		Reka, Buschmann, ServoPack
→ Pneus	15,24	1,27%	1,21%		Thommes, Goedert, Schaefer, Graas
B : Transport de biens et services					
→ Biens	20,65	1,72%	1,65%		mise en commun des principaux fournisseurs
→ Services	2,11	0,18%	0,17%		Service de l'Entraide et Schierener Atelier
C : 10 % de majoration pour tous les autres sous 3.1	31,48	2,62%	2,51%		
3.2 Cat. 2 : Biens capitaux	557,20				Production et mise à disposition
A : Production et transformation des biens					
→ Installation photovoltaïque	369,60	30,75%	29,44%		
→ Vêtements de travail	0,82	0,07%	0,07%		divers fournisseurs selon liste
→ Véhicules (voitures)	97,70	8,13%	7,78%		Thommes - 3 Renault Zoé; 1 Polestar
→ Véhicules (camion-remorque)	10,00	0,83%	0,80%		Estimation pour les remorques standard
→ Bacs de collecte SAP	0,00	0,00%	0,00%		Bauer Südlöhn - pas de nouvelle acquisition en 2024
→ Palettes en montants métalliques	17,88	1,49%	1,42%		Kruizinga
→ Caisses en bois	18,16	1,51%	1,45%		Cargoplast
→ ECOBOX	10,00	0,83%	0,80%		Ornamin
→ Meubles et objets d'ameublement	9,50	0,79%	0,76%		divers fournisseurs
→ Informatique ainsi que distributeur de carburant et stations de recharge	2,98	0,25%	0,24%		divers fournisseurs selon liste
B : Transport de biens					
→ Biens	3,51	0,29%	0,28%		
C : 10 % de majoration pour tous les autres sous 3.2	17,05	1,42%	1,36%		(sans installation PV)
3.3 Cat. 3 : Émissions liées aux combustibles et à l'énergie non comprises dans les scopes 1 et 2	80,80	6,72%	6,44%		Cradle to Tank; incl. biodiesel Hein
3.4 Cat. 4 : Transport et distribution (en amont)	153,78				
→ Hein	129,19	10,75%	10,29%		Well to Wheel sans Biodiesel TTW
→ Arthur Welter	7,29	0,61%	0,58%		Well to Wheel
→ Avista-Oil	3,62	0,30%	0,29%		Well to Wheel
→ ENTEK	2,25	0,19%	0,18%		Well to Wheel
→ Schirra	11,44	0,95%	0,91%		Well to Wheel
Scope 3b					
3.5 Cat. 5 : Déchets	0,00				
→ A : propres déchets non traités par le centre logistique / par des entreprises d'élimination externes	0,00	0,00%	0,00%	-0,48	faible, car principalement via la position B ; les données du bilan climatique 2023 et 2024 ont été corrigées ultérieurement
→ B : Déchets collectés et traités, y compris nos propres déchets, traités par le centre logistique.	0,00	0,00%	0,00%	-2.582,43	basé principalement sur les données ZWS Scotland 2020 ; recalculé par rapport à l'année précédente avec une base de données améliorée. Par souci de simplification, les catégories de déchets pour lesquelles des recettes sont générées par la vente (3.10) sont également incluses ici.
3.6 Cat. 6 : Voyages d'affaires	1,02	0,08%	0,08%		Minimal, voyages d'affaires à l'étranger principalement avec des voitures de service (Scope 1.2)
3.7 Cat. 7 : Déplacements domicile-travail des salariés	26,16	2,18%	2,08%		nouvelle baisse, car la grande majorité du personnel utilise des voitures de service (véhicules électriques) (Scope 1) ; facteur d'émission carburant : Well to Wheels (production et exploitation)
3.8 Cat. 8 : Immobilisations corporelles en location ou en leasing	n.a.	n.a.	n.a.		non applicable
Scope 3c					
3.9 Cat. 9 : Transport et distribution (en aval)	36,86				
→ Participants aux formations et aux réunions	17,60	1,46%	1,40%		2023 Changement de la base de calcul
→ Salariés de la Ligue HMC	19,26	1,60%	1,53%		2023 Changement de la base de calcul ; 2024 Valeur comme en 2023, car pas de changement important
3.10 Cat. 10 : Traitement des produits usagés / Traitement des produits vendus	sous 3.5 B	sous 3.5 B	sous 3.5 B		tous les produits usagés ont été pris en compte sous 3.5B.
3.11 Cat. 11 : Utilisation des produits vendus	n.s.	n.s.	n.s.		pas d'émissions significatives
3.12 Cat. 12 : Traitement des produits vendus à la fin de leur cycle de vie	n.s./sous 3.5	n.s./sous 3.5	n.s./sous 3.5		> Öko-PUR : est retourné et comptabilisé sous 3.5 > ECOBOX : sont retournés et comptabilisés sous 3.5 > Poubelles, étagères et autres accessoires : très durables, sont également en partie retournés et alors comptabilisés sous 3.5
3.13 Cat. 13 : Actifs corporels loués ou pris en leasing	n.a.	n.a.	n.a.		non applicable
3.14 Cat. 14 : Franchise	n.a.	n.a.	n.a.		pas directement applicable
3.15 Cat. 15 : Investissements	n.a.	n.a.	n.a.		non applicable
<b>Total scope 1, scope 2 et scope 3</b>	<b>1.255,33</b>				
<b>Ersparnisse</b>					
Economies réalisées grâce au chauffage avec des graisses alimentaires usagées et du biodiesel	-111,19				
Economies réalisées grâce à l'utilisation d'électricité naturelle	-40,69				
Economies réalisées grâce à la production d'électricité	-97,37				
Economies réalisées grâce à l'utilisation d'une imprimerie avec compensation certifiée des produits imprimés	-2,97				
Economies de traitement des déchets réalisées grâce au potentiel de ressources (A)	-0,48				
Economies de traitement des déchets réalisées grâce au potentiel de ressources (B)	-2.582,43				
<b>Summe Ersparnisse</b>	<b>-2.835,13</b>				

# Évolution 2020 – 2024

## Summary CO2 balance sheet

Scope 1: Direct emissions	THG (t CO2e)					
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Cat. 1: Heating (stationary combustion)	-91,91	-81,54	-129,78	-119,90	-137,34	-111,19
Cat. 2: Transport (mobile combustion)	131,75	107,10	136,36	49,27	27,11	41,10
Cat. 3: Machines	6,89	19,32	20,17	12,76	12,89	12,14
<b>Total</b>	<b>46,73</b>	<b>44,88</b>	<b>26,75</b>	<b>-57,87</b>	<b>-97,34</b>	<b>-57,95</b>
Scope 2: Energy-related indirect emissions						
Cat. 1A: Electricity consumption (savings through green electricity compared to nat. electricity mix)	-46,37	-40,27	-56,26	-58,295	-39,52	-40,69
Cat. 2B: Production of electricity	0	0	0	-5,74	-103,68	-97,27
<b>Total</b>	<b>-46,37</b>	<b>-40,27</b>	<b>-56,26</b>	<b>-64,04</b>	<b>-143,20</b>	<b>-137,96</b>
Scope 3: Other indirect emissions and removals Σ						
Scope 3a						
3.1 Cat. 1: Purchased goods and services				169,17	258,52	343,30
A: Production and processing of goods						
→ Collection boxes made of cardboard				24,41	23,64	27,56
→ Barrels (PE/Metal)				86,54	102,12	84,35
→ Foil bags and big bags				6,28	45,71	88,62
→ Cooking fat bucket 5 l and 30 l				17,24	29,23	70,87
→ Various containers and materials				1,06	0,85	4,65
→ Paper and printed materials				0,55	0,63	-2,97
→ Tags				0,23	1,07	0,74
→ Tires				0,00	12,09	15,24
B: Transportation of goods and services						
→ Goods				15,63	17,40	20,65
→ Services				1,85	2,28	2,11
C: 10 % surcharge for all other items of 3.1				15,38	23,50	31,48
3.2 Cat. 2: Capital goods				1.559,68	123,47	557,20
A: Production and processing of goods						
→ Photovoltaic System				582,50	0,00	369,60
→ Workwear						0,82
→ Vehicles (cars)				767,90	75,30	97,70
→ Vehicles (lorry trailers)						10,00
→ SAP collection container				36,30	0,00	0,00
→ Metal stanchion pallets				0,00	18,12	17,88
→ Pallet boxes				3,69	0,00	18,16
→ ECOBOXes				11,63	12,29	10,00
→ Furniture and furnishings						9,50
→ IT/Fuel terminal and charging stations				13,06	2,25	2,98
B: Transportation of goods						
→ Goods				2,81	1,66	3,51
C: 10 % surcharge for all other items of 3.2				141,79	11,22	17,05
3.3 Cat. 3: Fuel and energy-related emissions not included in scope 1 and 2				83,97	68,87	80,80
3.4 Cat. 4: Transportation and distribution (upstream) Σ			407,29	174,19	259,12	153,78
→ Hein				158,28	244,33	129,19
→ Arthur Welter				3,34	1,60	7,29
→ Avista-Oil				0,30	0,62	3,62
→ ENTEK				5,96	2,50	2,25
→ Schirra				6,31	10,08	11,44
Scope 3b						
3.5 Cat. 5: Waste Σ				1.108,96	-338,02	-2.582,91
→ A: Internal Waste				38,27	82,91	142,36
→ B: Collected and treated waste				1.026,05	-416,92	-2.582,43
→ C: Collected and treated waste partners				0,00	-63,46	0,00
3.6 Cat. 6: Business travel				2,6	0,34	1,10
3.7 Cat. 7: Employee commuting				115,8	78,85	36,47
3.8 Cat. 8: Rented or leased assets				n.a.	n.a.	n.a.
Scope 3c						
3.9 Cat. 9: Transportation and distribution (downstream) Σ				28,33	32,99	36,86
→ Participants of trainings and meetings				20,00	13,73	17,60
→ Employees of Ligue HMC				8,33	19,26	19,26
Cat. 10: Processing of end-of-life products / Processing of sold products				in 3.5 B	in 3.5 B	in 3.5 B
3.11 Cat. 11: Use of products				n.s.	n.s.	n.s.
3.12 Cat. 12: End-of-life treatment of products				n.s./in 3.5	n.s./in 3.5	n.s./in 3.6
3.13 Cat. 13: Leased or rented assets				n.a.	n.a.	n.a.
3.14 Cat. 14: Franchises				n.a.	n.a.	n.a.
3.15 Cat. 15: Investments				n.a.	n.a.	n.a.

	2022	2023	2024
3.1 Cat. 1: Purchased goods and services	169,17	258,52	343,30
3.2 Cat. 2: Capital goods	1.559,68	123,47	557,20
3.3 Cat. 3: Fuel and energy-related emissions not included in scope 1 and 2	83,97	68,87	80,80
3.4 Cat. 4: Transportation and distribution (upstream)	174,19	259,12	153,78
3.5 Cat. 5A: Internal waste	82,91	142,36	-0,48
3.5 Cat. 5B: Collected and treated waste	1.026,05	-416,92	-2.582,42
3.5 Cat. 5C: Collected and treated waste partners	0,00	-63,46	0,00
3.6 Cat. 6: Business travel	0,34	1,10	1,02
3.7 Cat. 7: Employee commuting	78,85	36,47	26,16
3.9 Cat. 9: Transportation and distribution (downstream)	28,33	32,99	36,86
<b>Total</b>	<b>3.203,48</b>	<b>442,52</b>	<b>-1.383,78</b>



Note on Scope 3: The calculation method for 3.5 Waste in particular was gradually adjusted/corrected. The values for 2022, 2023 and 2024 are therefore not directly comparable.